

## **Séance du conseil municipal du 09 juin 2017**

Le conseil municipal, convoqué le 30 mai 2017, s'est réuni en séance ordinaire en date du **09 juin 2017 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

**Présents** : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL, Françoise MAY, et Céline STEVANOVIC, *adjoints*, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Florence LAVAULT, Régine BADELET, Régis BRAND et Carlos RODRIGUEZ, *conseillers municipaux*.

**Absents excusés** : Roland RICH, Arnaud STOESSEL, Isabelle REICHLIN et Anne MAERKY.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il leur propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qui est accepté par l'ensemble des conseillers présents.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation des derniers PV.
3. Création de poste pour cet été.
4. Installation Mme Anne MAERKY.
5. Décision modificative.
6. Venue de Mme FALCO.
7. Compte-rendu des commissions communales.
8. Compte-rendu des commissions intercommunales.
9. Divers.

#### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Florence LAVAULT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

#### **2) Approbation du dernier PV.**

Les procès-verbaux des séances des 03 mars et 04 avril 2017 n'appelant aucune observation, ils sont approuvés par l'unanimité des membres présents.

#### **3) Création de poste pour cet été**

##### Accroissement temporaire période estivale :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint technique. Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, il est possible de recruter temporairement un agent contractuel.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré durant la période estivale. Cet emploi pourra être occupé par plusieurs personnes consécutivement, le cas échéant.

Le poste est créé pour la période du 26 juin au 31 août 2017, et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

Le Maire est chargé du recrutement.

#### **4) Installation de Mme Anne MAERKY**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame Frédérique EBY a démissionné de son poste de conseillère municipale en date du 22 avril dernier.

Dans les communes de plus de 1000 habitant, l'article L270 du code électoral stipule que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur le Maire procède donc à l'installation de Madame Anne MAERKY au sein du conseil municipal, en remplacement de Madame Frédérique EBY.

#### **5) Décision modificative**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter les 2 décisions modificatives suivantes :

DM n°1 :

<b>Compte</b>	<b>Crédit</b>	<b>Débit</b>
775		900.-€
7788	900.-€	

DM n°2 :

<b>Compte</b>	<b>Crédit</b>	<b>Débit</b>
2041582	16 000.-€	
020		5 900.-€
2031		3 000.-€
2313		4 500.-€
2128		2 600.-€

Les conseillers à l'unanimité approuvent ces deux décisions.

En ce qui concerne les travaux de remplacement des poteaux d'incendie qui seront imputés au compte 2041582, les conseillers décident de les amortir sur une année, les crédits nécessaires seront donc inscrits au budget primitif de 2018 et feront l'objet d'un mandat au compte 6811-042 et d'un titre au compte 28041582-040.

#### **6) Venue de Madame FALCO**

Céline STEVANOVIC informe les conseillers que Madame Maryvonne FALCO, épouse d'Albert FALCO, parrain de l'école, vient passer quelques jours à ASPACH du 14 au 21 juin prochain. Elle sera logée à l'Auberge Sundgovienne et participera à plusieurs activités au sein de l'école.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de prendre en charges les frais d'hébergement, de restauration et de transport de Madame FALCO durant son séjour, que ce soit en direct ou en remboursant Mme FALCO des frais qu'elle aura engagés (transport).

#### **7) Compte-rendu des commissions communales.**

**Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle** : Céline STEVANOVIC rappelle aux conseillers que Madame FALCO, qui n'est pas venue depuis 2013, vient rendre visite aux enfants de l'école dont son défunt mari était le parrain.

Elle inaugurera le musée éphémère et participera à la kermesse organisée par l'école le vendredi 16 juin.

Elle sera hébergée à l'Auberge Sundgovienne.

Durant son séjour elle sera prise en charge par différentes personnes (amis, élus) selon un planning prévisionnel.

Le samedi matin, les conseillers sont invités à emprunter le chemin des planètes en sa présence, avec comme guide Monsieur LUDWIG de l'ASCLA qui leur fera visiter l'observatoire. Ils seront ensuite conviés à un apéritif offert par la commune.

Mme STEVANOVIC informe ensuite les membres du conseil municipal que Monsieur SEMPROLI propose, dans le cadre de l'ASCLA, une initiation pétanque du 23 juin à fin septembre tous les vendredis soirs.

Mardi 27 juin prochain, une réunion est organisée à la mairie avec le club de foot et Arnaud STOESSEL. Points abordés :

- travaux du CLUB HOUSE qui va devenir LA MAISON DES ASSOCIATIONS d'ASPACH
- tournoi de FOOT d'août à venir
- Stade
- convention d'utilisation des locaux
- divers

Tous les conseillers sont invités.

Mme STEVANOVIC fait ensuite savoir aux membres du conseil que Madame Evelyne MEISTER prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Trois devis sont en cours auprès de sociétés de nettoyage.

**Commission environnement, cadre de vie et santé publique** : Françoise MAY informe le conseil municipal que deux nouvelles bornes de déjections canines seront installées, l'une au croisement rue des Bergers / rue des Jardins, l'autre en face de la mairie.

Le 30 septembre prochain aura lieu la manifestation *haies et vergers* en collaboration avec la Maison de la Nature du Sundgau et la Communauté de Communes Sundgau (CCS), dans le cadre du GERPLAN.

Le départ se fera à la mairie afin de se rendre dans la rue des Potiers, dans le verger de Monsieur Goetschy qui nous a donné son accord.

Elle fait ensuite savoir que dans le cadre du plan départemental canicule, un registre a été ouvert en mairie afin de recenser toutes les personnes vulnérables et isolées.

A notre demande, Monsieur PFLIEGER, agent de l'Office National des Milieux Aquatiques, est venu à ASPACH le 9 mai dernier afin de faire le tour des ruisseaux et nous conseiller quant à leur entretien. Il a constaté le défaut d'entretien (végétation envahissante, embâcles) de la plupart des riverains. Pour rappel, le riverain a la charge de l'entretien du ruisseau ou fossé pour moitié. Si l'on souhaite dessoucher, il faut obtenir une autorisation. Un courrier sera adressé aux riverains des ruisseaux afin de les sensibiliser et les informer de la réglementation à respecter.

**Commission technique** : Dominique STOESSEL fait l'état des lieux des travaux entrepris et restant à réaliser au Club House.

**Commission de l'information** : Dominique STOESSEL rappelle aux conseillers que le TOUT ASPACH est en cours de rédaction.

## **8) Compte-rendu des commissions intercommunales**

**Communauté de Communes Sundgau** : Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers qu'il a assisté à un séminaire qui s'est déroulé à Lucelle le 19 mai dernier.

La commission environnement s'est réunie, un recensement des vergers des communes de la CCS est en cours.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 22 juin prochain.

Aucune commune ne paiera le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) cette année

Le Maire a assisté hier au Bureau de la CCS. Les projets initiés se poursuivront encore cette année, des choix seront définis à partir de l'année prochaine. Les dépenses devront être harmonisées. En ce qui concerne les cours de natation, toutes les communes paieront le même tarif, et un maître-nageur en enseignement sera à disposition de toutes les écoles.

## 9) **Divers**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le 3 septembre prochain l'assemblée générale du sous-groupe de l'UNC d'Altkirch se déroulera à ASPACH.

En voici le programme :

- 9h00 : assemblée générale en salle Ste Cécile
- 10h30 : Office religieux
- 11h30 : cérémonie au monument aux morts
- 12h00 : vin d'honneur offert par la commune
- 13h00 : repas de clôture à la salle polyvalente.

La liste des DIA et des autorisations d'urbanisme est présentée aux conseillers.

Le maire fait savoir aux membres du conseil municipal que les locataires du logement du presbytère le quitteront le 31 août prochain. Il sera donc remis en location.

***Rythmes scolaires*** : un décret (à paraître) prévoit une possibilité de dérogation aux rythmes scolaires actuellement sur 9 demi-journées (avec le mercredi matin). Monsieur le Maire demande l'avis des Conseillers : la majorité est pour la semaine à 4 jours, 2 sont contre. Fabien SCHOENIG propose d'attendre un an, conscient que cette possibilité tardive par rapport au calendrier scolaire risque de désorganiser les services du périscolaire (qui compte 150 agents employés par la Communautés de communes) et poser des problèmes de garde des enfants le mercredi matin.

***Benne à déchets verts*** : Serge STIMPFLING suggère de la placer vers le rond-point : il y aurait de la place et pourrait être partagée avec Heidwiller.

***Sécurité routière*** : les traçages ont été partiellement repeints (dans les virages) en attente des résultats de l'étude de sécurité. Le comptage a mis en évidence un passage moyen de 3000 véhicules par jour à Aspach, nettement moins qu'à Heidwiller par exemple. Il faut déplorer cependant de très nombreux "grands" excès de vitesse (à plus de 85 km/h) et donc envisager des rétrécissements aux entrées nord et sud. Le revêtement rue de la Forêt est très dégradé et nécessiterait un trottoir.

***Ordures ménagères*** : la mise en place du système de ramassage lié à la "redevance incitative" (paiement à la levée + part fixe) se fera à partir de janvier 2018. Cependant seul le fonctionnement du ramassage des ordures sera testé la première année (les usagers paieront à la taxe, comme actuellement). Le paiement en fonction du nombre de levées du bac ne sera effectif qu'à partir de janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.